

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE QUÉVREVILLE LA POTERIE**

DÉLIBÉRATION N° 2026-11

Le douze février deux mil-six à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Monsieur Benoit HUE**, Maire.

Date de la convocation : 09/02/2026

Date d'affichage 09/02/2026

Etaient Présents :

Messieurs Benoit HUE, Christophe GOURLAOUEN,
Mesdames Julie Jourdan, Stéphanie LAGARDE, Christine DESHERBAIS,
Anne-Julie ARIBAUD, Isabelle CASTEL, Sylviane GOMEZ, Joëlle VIGER

Absents excusés :

M Christophe NARCY avec pouvoir à Mme Christine DESHERBAIS
Mme Stéphanie AUBIN
M François DROUET, M Romain VILLALBA

Secrétaire de Séance : Madame Christine DESHERBAIS

NOMBRE DE CONSEILLERS Formant la majorité des membres en exercice

EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 9
VOTANTS : 10

N° 2026-11 : Métropole Rouen Normandie : Engagement de la Commune dans la COP 2030 et préparation de la signature de l'Accord de Rouen pour le climat n°2

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Stéphanie Lagarde qui rapporte :

Après avoir déclaré l'urgence climatique en 2020 et pris des engagements en faveur de la neutralité carbone dans le cadre du Challenge Cities Race to Zéro, la mobilisation des acteurs du territoire dans la transition écologique (communes, entreprises citoyens, associations...) avec la COP21 Rouen Normandie, reste une priorité majeure pour relever les défis.

Initiée en 2017 avec l'appui du WWF France et de l'ADEME, la COP21 locale conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et des ressources et la prévention de la biodiversité. Alors que ces engagements ont été pour partie mis en œuvre à l'heure où l'accélération des politiques de transition écologique est une nécessité, l'heure est à la remobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire dans une nouvelle mobilisation dénommée « COP Rouen 2030 » ayant vocation à établir collectivement une feuille de route claire et ambitieuse à l'horizon 2030 pour accompagner notre transition social-écologique.

Depuis fin 2022, Le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision, avec l'objectif fort d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au plus tard et de s'adapter

au changement climatique ; Ce nouveau plan d'actions fixera les actions nécessaires à mettre en place d'ici 2032. Cette révision se fait en même temps que celle du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), le document d'urbanisme qui fixe les orientations d'aménagement à l'horizon 2050, dans un document global intitulé « Scot AEC », abordant les enjeux de préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et d'artificialisation des sols notamment. En 2024, un nouveau projet a ainsi été conçu pour imaginer notre territoire en 2050 : un plan ambitieux pour un avenir durable. C'est sur cette base que débute, avec le lancement de la COP Rouen 2030, le travail d'élaboration du plan d'actions Air Energie Climat, qui devra s'appuyer sur une mobilisation et un engagement renforcé des acteurs du territoire (communes, entreprises, citoyens, associations...)

Cette COP Rouen 2030, animée par la Métropole Rouen Normandie, doit permettre de renouveler ou identifier une série d'actions et de mesures concrètes dénommées « Engagements COP Rouen 2030 » qui sont rassemblées dans « l'Accord de Rouen pour le Climat #2 » qui a été signé par l'ensemble des contributeurs le 30 septembre 2025.

Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la Commune de Quévreville la Poterie notamment dans le Cadre de la COP21 Rouen Normandie,

Après avoir identifié les actions à entreprendre, sur la base du catalogue des actions identifiées lors de l'atelier d'élaboration de la feuille de route des communes à horizon 2030 ayant eu lieu le 17 mars 2025,

Après avoir débattu de ces propositions d'engagement avec les membres du conseil,

Monsieur le Maire propose que la Commune contribue à la transition sociale écologique en planifiant la mise en œuvre des engagements COP Rouen 2030 listés en annexe.

Ces engagements seront inscrits dans « l'Accord de Rouen pour le Climat #2 » que Monsieur le maire signera pour la Commune prochainement

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article L 2121-29,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L 224-7 et L 224-8,

Vu les articles 173, 176, 188 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite loi TECV,

Vu le décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 relatif à la cohérence des dépenses d'investissement des émetteurs avec une stratégie bas-carbone,

Vu le décret n° 2016-1442 qui adopte la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour les périodes 2016-2018 et 2018-2023

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 qui précise que les modalités d'application de l'article 188 de la loi TECV,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2018,

approuvant les engagements de la commune dans le cadre de l'accord de Rouen pour le climat du 29 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- Que la COP21 Rouen Normandie a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat le 29 novembre 2018, en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et des ressources et la préservation de la biodiversité,
- Que le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision aux fins d'intégrer de nouvelles actions à mettre en place d'ici à 2032,
- L'intérêt de la commune de se mobiliser dans le Cadre de la COP Rouen 2030 en vue d'adopter de nouveaux engagements dans le cadre de l'Accord de Rouen pour le Climat #2,

DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à adopter les engagements de la cille listés en annexe en faveur de la COP Rouen 2030 selon l'Accord de Rouen pour le Climat #2 et à signer les documents inhérents aux engagements.**

Contenu de la feuille de route de l'écosystème des communes dans la COP Rouen 2030					Retour de la commune	
Enjeu(s)	Thématique	n°	Action	Indicateur(s) de suivi	Action déjà mise en place Réalisée / Maintien et continue / En cours de réalisation	Action retenue dans le cadre de la COP Rouen 2030 (à cocher "X")
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Extinction de l'éclairage public	26	Poursuivre l'extinction nocturne de l'éclairage public dans les quartiers de la commune	Consommation électrique de l'éclairage public de la commune (kWh/an)	Réalisée et continue	
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Formation / Information / Sensibilisation / montée en compétence	27	Conventionner avec les associations pour intégrer l'écologie conditionnelle ou la bonification des aides aux associations : - Installation de critères liés aux enjeux environnementaux - Organiser un rappel annuel du bon usage des locaux et équipements - Valoriser les démarches actives et incitatives liées aux pratiques éco-responsables de chaque association tant dans la gestion que dans la pratique et la communication auprès des adhérents.	Manifestations éco-citoyennes (en nb / an)	Réalisée	
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Planification de la rénovation énergétique du patrimoine	32	En lien avec l'énergie Métropole, être exemplaire en matière de construction et de rénovation des bâtiments publics : - Pour les moyennes et grandes communes : mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier Energie et d'un Plan Pluriannuel d'investissement pour la rénovation ; - Pour les petites communes : diminuer l'impact environnemental des bâtiments municipaux en s'appuyant sur l'offre de services de l'énergie Métropole, s'orienter vers le Conseil d'Orientation l'énergie ; la Métropole accompagne la commune dans la priorisation des actions et bâtiments à rénover, puis dans l'élaboration de son PVI.	Bâtiments communaux rénovés à une performance minimale « BBC Rénovation » (nb / an) Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapportée à la surface du patrimoine, en kWh/m²)	Réalisée	X
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Qualité de l'air intérieur	43	Mettre en place des capteurs de CO ₂ , analyser et présenter les résultats et les entretenir	Nombre de capteurs de CO ₂ installés	Réalisée et continue	X
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Rénovation de l'éclairage	47	Atteindre le 100% LED d'ici à 2030 sur les éclairages intérieurs de l'ensemble des bâtiments publics de la commune	Pourcentage de LED pour l'éclairage intérieur des bâtiments communaux	Réalisée et continue	X
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Sensibilisation à la qualité de l'air	53	Rétayer les indices Atmo Normandie sur la qualité de l'air sur le site internet de la commune			X

Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, sûr, agréable et agréable	Sobriété	57	Mettre en place un suivi régulier de l'ensemble des fluides (électricité, gaz, fioul, carburants, bois, eau, etc.) de la collectivité et mener des actions de sensibilisation des utilisateurs. Pour cela, un suivi sera réalisé à l'échelle des consommations, de la facturation et des systèmes de mesure mis en place dans le cadre du décret BACS. La dans le cas où cette mise en place aura été effectuée avec l'nergie Metropole, un bilan énergétique annuel sera transmis à la commune.	Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh/an) Consommation des véhicules et engins thermiques de la commune (L/an) Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments communaux (m³/an)		X
Un territoire apaisé et sûr, où des mobilités durables et accessibles transforment la ville et améliorent le cadre de vie	Assurer la continuité des aménagements cyclables	61	Proposer et mettre en place, en lien avec la Métropole, des aménagements temporaires pour assurer la continuité des itinéraires cyclables			X
Un territoire apaisé et sûr, où des mobilités durables et accessibles transforment la ville et améliorent le cadre de vie	Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques	62	Concertation avec la Métropole dans le cadre du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques		Réalisée	X
Un territoire apaisé et sûr, où des mobilités durables et accessibles transforment la ville et améliorent le cadre de vie	Développement de l'usage du vélo	63	Développement des actions de formation/sensibilisation/animation de la pratique du vélo	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées autour de la pratique du vélo		X
Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier	Création d'espaces nourriciers	107	Participer à une ou plusieurs édition(s) de Métropole Nourricière afin de soutenir la création d'espaces nourriciers en favorisant les pratiques agroécologiques dont le bio (potagers, jardins ou vergers fruitiers, forêt comestible, cultures potagères en zone d'immersion, etc.)	Projets lauréats de "Métropole Nourricière"	Réalisée et continue	X
Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier	Création d'espaces nourriciers	108	Plantation de fruitiers biologiques ou autres labels durables (selon le PAF) sur une ou plusieurs parcelles(s) foncières de la commune		Réalisée	X
Un territoire mobile pour limiter ses déchets et préserver ses ressources	Lutte contre la pollution plastique	130	Déployer les fontaines à eau, ou ouvrir et développer des points "ici remplacez votre coupe", développer des points pour remplir facilement sa gourde dans les équipements sportifs, de plein air, culturels, etc.	Nombre de points "ici remplacez votre gourde" sur la commune		X
Un territoire mobile pour limiter ses déchets et préserver ses ressources	Tri des déchets	151	Mettre en place une table de tri à la cantine et s'assurer que les biodéchets soient valorisés, notamment dans le cadre du déploiement de la collecte séparée des biodéchets de la Métropole	Généralisme : Grammaire / canyone / repas (en organisant des pressés) Quantité de biodéchets valorisés (en grammes / repas)		X

Fait et délibéré en séance du 12 février 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Benoit HUE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.